

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026
Date d'affichage et de convocation 20 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nicole BERGERAT, Adjointe au Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21	<u>Etaient présents:</u> Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Olivier BECRET, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry TABORSKI, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Catherine GASTAN-KLUG, Antoine CALDICOTE et Corinne GARREAU. <u>Pouvoirs:</u> Francis KLEIJN à Jean-Jacques PERCHAT, Flavien PARISI à Olivier VELIN, Thierry MARIN-CUDRAZ à Séjiane RENE. <u>Absents:</u> Yves MURRU, Gilles MEKLER, Albert BAFFI, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

2026/012 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Monsieur le Maire quitte la salle après que la présidence ait été confiée à Nicole BERGERAT, Maire Adjointe chargée des finances.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la ville de Puiseux en France ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaire régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (19 pour et 2 contre : Catherine GASTAN et Antoine CALDICOTE) :

- **ARRETE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Puiseux en France comme suit :

Dépenses de fonctionnement	3 611 717,45 €
Recettes de fonctionnement	4 044 042,67 €
Résultat de l'exercice	432 325,22 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 181 795,27 €
Résultat de clôture 2025/Fonctionnement	1 614 120,49 €
Dépenses d'investissement	1 765 484,97 €
Recettes d'investissement	1 426 003,13 €
Résultat de l'exercice	-339 481,84 €
Résultat d'investissement reporté	-587 696,08 €
Résultat de clôture 2025/Investissement	-927 177,92 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	686 942,57 €
Reste à réaliser 2025	-128 424,46 €
TOTAL	558 518,11 €

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune ainsi présentée
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire

Maryvonne JOUANY



L'Adjointe au Maire,
Nicole BERGERAT



Fait et délibéré le 03/04/2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la
Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.
Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en préfecture